

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

Volume 5 , numéro 1

MOT DU PRÉSIDENT

Puisqu'il s'agit du premier journal de l'année scolaire 1993-94, permettez-moi de vous souhaiter tout le bonheur et l'épanouissement possible dans vos tâches quotidiennes.

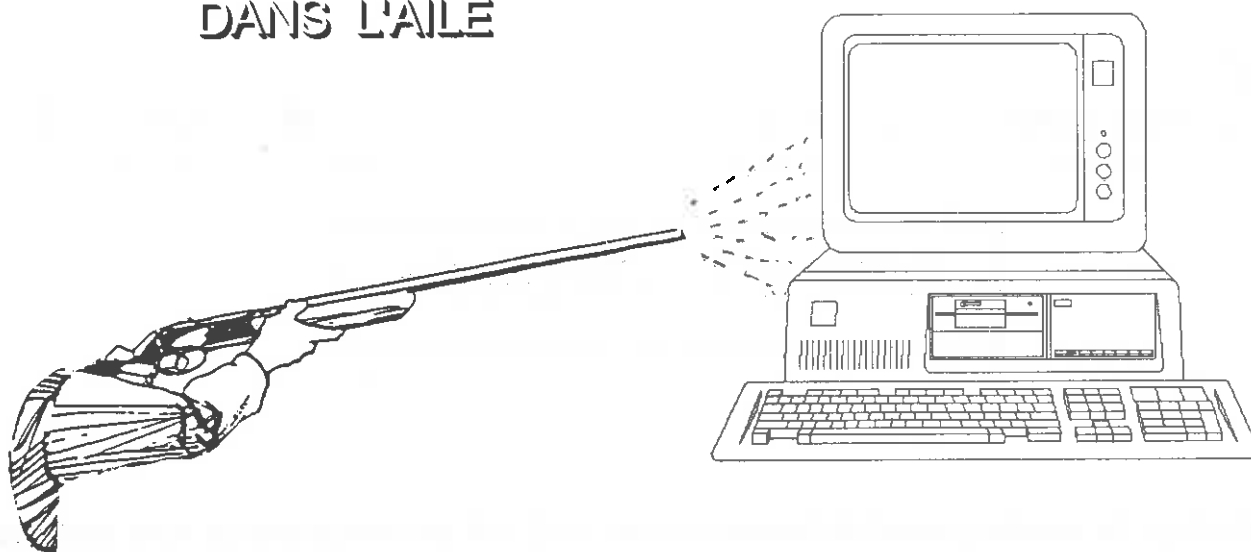
Depuis le printemps dernier, nous devons faire face à une position intransigeante du gouvernement qui refuse de négocier et préfère légiférer. Il a de ce fait pondu la loi 102 qui gèle nos salaires pour deux ans et récupère 1% de la masse salariale et ce, de façon récurrente pour l'avenir bien sûr. Nous aurions dû nous opposer vigoureusement à cette loi parce qu'inique et carrément contraire à la démocratie; mais, il a été impossible de faire consensus entre les organisations syndicales. Egalement, même à l'intérieur de la CSN, certaines oppositions ont vu le jour, ce qui a eu pour effet de reléguer la centrale au second plan dans cette négociation. Enfin, faut-il se le dire, notre rapport de force, c'est-à-dire la motivation de nos troupes, n'est pas à son plus fort.

Conséquence de tout ça: la promulgation de la loi 102, le 15 septembre dernier.

Nous sommes donc gelés pour deux ans. Quant à la récupération de 1% de la masse salariale, nous verrons bientôt quelle forme elle prendra. On invoque surtout le décret de deux jours et demi de congé sans solde. Tout ça reste à voir. Le gouvernement a jusqu'en mars prochain pour établir ses modalités de récupération. Par contre, nous croyons que les personnes salariées des services de garde et de surveillance des diners ne devraient pas être touchées, compte tenu que ce sont les parents utilisateurs qui remboursent les salaires à la CECM et que le gouvernement n'a rien à faire là-dedans.

En attendant, les organisations syndicales vont panser leurs plaies et commencer à préparer très bientôt la prochaine négociation. Cette prochaine négociation n'aura cependant pas de meilleurs résultats que la dernière si nous ne parvenons pas à prendre les moyens nécessaires pour appuyer nos revendications. Nos conventions de travail sont dites "collectives" et doivent être négociées collectivement.

L'AIGLE A DU PLOMB DANS L'AILE



L'automne 1993 devait nous amener ce bel oiseau qui, d'un seul coup d'aile, réglerait tous les problèmes de paie du personnel à statut précaire. Il se poserait en douceur sur l'épaule de nos secrétaires d'écoles afin de les soutenir dans leurs innombrables tâches.

Eh bien! Plusieurs personnes n'ont pas reçu leur paie et les secrétaires supportent plus qu'elles ne sont supportées.

En ce qui concerne la paie, il est toujours possible d'obtenir une avance directement au Service des ressources financières. C'est un peu inconfortable, mais ça dépanne.

Quant aux secrétaires d'écoles, comment vont-elles passées au travers? Certes pas avec la formation vite faite reçue dans des locaux surchauffés et sûrement pas avec un soutien technique surchargé. Peut-être pourront-elles compter sur l'indéfectible soutien et la patience légendaire des directions d'écoles? Plus probablement, elles devront, encore une fois, se débrouiller à peu près seules, apprendre sur le tas et faire dix tâches en même temps pour que ça marche.

Il eût été plus simple de démarrer le système AIGLE à une période moins occupée de l'année afin de roder le tout. Mais, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué! D'autant plus, qu'on peut compter sur le personnel de soutien pour ramasser tout ça.

RENCONTRES AU SOMMET

Depuis le printemps dernier, les représentants des divers syndicats à la CECM (Alliance, SNE, ACEDM, Syndicat des professionnels et APPA) avons rencontrés le Directeur général de la CECM afin de discuter de divers problèmes, à savoir:

- 1- les services à la population;
- 2- les politiques d'embauche;
- 3- la participation des employées et employés au processus de changement;
- 4- les services aux employées et employés;
- 5- le respect des conventions collectives.

Divers gestionnaires touchés par ces sujets sont également présents à ces rencontres.

Ces rencontres se sont avérées intéressantes et déboucheront, nous l'espérons, sur un véritable renouveau de la philosophie de gestion à la CECM. Cette démarche a aussi permis de reserrer les liens entre les divers syndicats. Nous éprouvons beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

A SUIVRE.....

ELECTIONS FÉDÉRALES

Le 25 octobre prochain, nous irons aux urnes, confédération oblige. La loi des élections prévoit que l'employeur doit donner 4 heures consécutives à ses personnes salariées pour aller voter. Donc, puisque la période de votation se termine à 20 h, il faut fermer les bureaux à 16 h sans perte de traitement, évidemment.

Les personnes travaillant en services de garde doivent bénéficier des mêmes dispositions. Cependant, bien peu de services ferment leurs portes à 16 h. Il serait donc utile pour la journée des élections d'aménager les horaires afin de respecter cette période de 4 heures de liberté. Il est évident que la période de 4 heures consécutives peut se situer n'importe où dans la journée entre 9 h et 20 h.

Ainsi, les personnes préposées et responsables de services de garde qui ont un horaire à temps partiel qui les exclue du travail pour 4 heures consécutives à un moment de la journée, sont réputées avoir eu le temps nécessaire pour voter.

ASSURANCES SSQ

Toutes les personnes salariées régulières de la CECM qui sont couvertes par l'assurance collective SSQ ont dû recevoir leur carte **CAPSS différée**, un peu avant le premier juillet dernier.

Si tel n'est pas le cas ou si vous éprouvez quelques difficultés lors de l'utilisation de cette carte, veuillez communiquer avec votre syndicat au 254-3503. Vos représentants se chargeront de faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

SESSIONS DE PRÉPARATION A LA RETRAITE

Compte tenu de l'âge moyen de nos personnes salariées régulières à la CECM, il y a un niveau d'inscriptions fort élevé aux sessions de préparation à la retraite. Pour la session d'automne, il y a près de 200 inscriptions.

Le comité, chargé de la gestion de ces cours, avait souhaité donner la session d'automne au 3737 Sherbrooke. Mais, compte tenu du nombre d'inscriptions, c'est dans une école, probablement à la polyvalente Jeanne-Mance, qu'ils seront donnés. Nous espérons que ce petit changement de programme ne sera pas source de décrochage puisqu'il est tellement important de se bien préparer à sa retraite.

CENTRAIDE

Cette année encore il y aura une campagne de Centraide à la CECM. En tant que personnes salariées de l'Etat, nous vivons des moments difficiles avec gels et coupures de salaires. Si nous trouvons cela inacceptable, nous devons également trouver inacceptable toute la misère humaine qui nous entoure. Centraide est un organisme sérieux qui distribue à diverses organisations de soutien public, les sommes d'argent recueillies. Plus que jamais, cette année, les besoins sociaux sont criants. Inutile de dire que vos dons seront appréciés.

Donnez généreusement.

À NOTER À VOTRE AGENDA:

PARTY DE NOËL DE L'APPA:

Jeudi le 9 décembre 1993 à 19 h au Buffet Louis-Quinze, rue Jean-Talon est à Montréal.

Réservez votre soirée.

LES DATES DE CONGÉS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES:

Du 24 décembre 1993 au 4 janvier 1994 inclusivement, donc le retour au travail est le 5 janvier 1994.